

La médiation comme outil de développement de la politique culturelle de la Ville de Tours

INGRID LEDUC, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE TOURS

Les villes sont aujourd'hui des acteurs essentiels des politiques culturelles territoriales, que ce soit du fait de la très grande variété de leurs interventions dans les domaines de l'art et de la culture ou du fait de l'affirmation croissante des élus sur ce terrain d'action. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- la politique culturelle est conçue comme un facteur de développement social en tant que créatrice de lien *via* des projets qui permettent d'entrelacer démarches économiques, urbaines, touristiques, éducatives, sociales ;
- la culture est aussi perçue comme un outil qui permet de renforcer l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Pour autant, les dernières études sur les publics, notamment celles conduites par Olivier Donnat¹, montrent qu'il y a là une nécessité et que la démocratisation culturelle reste largement à conquérir.

L'engagement de la Ville de Tours

La Ville de Tours s'est fortement engagée en faveur du développement culturel. Au regard de la richesse des propositions, il est apparu nécessaire de donner une meilleure lisibilité au processus d'accès aux œuvres et à la création, cela *via* le projet municipal *Culture pour tous, culture partout*.

Ce projet s'adresse à la population dans son ensemble, avec une attention particulière aux concitoyens qui n'ont pas accès, ou avec difficulté, à l'offre culturelle, dans le souci de faire de la culture un véritable vecteur de lien social et d'épanouissement des individus. Depuis 2009, ce travail s'est construit grâce à l'engagement des services municipaux et des associations locales, au travers d'une Charte, de manière à favoriser la concertation et l'harmonisation des projets. Un référent, le plus souvent en charge des publics, a été identifié dans chaque établissement. Il a ainsi pour mission de mettre en cohérence les actions conduites avec les objectifs généraux tout en proposant des actions spécifiques.

La médiation au Musée des Beaux-Arts de Tours

La loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, consolidée dans le Code du Patrimoine, impose que chaque musée labellisé dispose d'un service des publics. Le

¹Donnat O., *La Pratique culturelle des Français – Ministère de la Culture : enquête 1997*, Paris, 1998 et *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, 1994.

titre II du Décret n°2002-852 du 2 mai 2002 précise que ce service a pour mission l'accueil des publics et la médiation culturelle, cela grâce à un personnel formé et qualifié.

Pour autant, la mise en place de ces missions peut prendre du temps comme c'est le cas au musée des Beaux-Arts de Tours. Le musée dispose d'un service éducatif qui est un des plus anciens créés au sein des musées territoriaux. Il reçoit les enfants pendant le temps scolaire et, ponctuellement, dans le cadre hors temps scolaire. Les visites, associées à un atelier, permettent une première approche du musée et la découverte de différentes formes artistiques.

Le musée propose, également, pour le public adulte, de nombreuses activités et une programmation diversifiée : des visites-conférences, *Une heure, une œuvre*, des rendez-vous réguliers autour de la programmation annuelle comme *Retrez au musée*, *Passeport pour l'art*.

Toutefois, le constat a été fait que ces activités s'adressaient à un public « déjà acquis », en demande de cette offre culturelle. Ces derniers mois, la réflexion a donc porté sur les moyens d'aller à la rencontre d'autres publics et de favoriser les actions permettant leur venue au musée. Deux axes de travail sont privilégiés, l'ouverture aux publics du champ social et l'accessibilité en faveur du public handicapé. Plusieurs axes de travail ont été retenus :

- développer des contacts avec l'ensemble des services de la Ville, notamment, la Direction de l'éducation et le Service de la cohésion sociale ;
- organiser l'accueil des enfants dans le cadre du hors temps scolaire, notamment l'accueil de la petite enfance *via* les crèches municipales ;
- proposer un accueil spécifique des publics du champ social, en partenariat avec le Centre de recherche pour la cognition, dans le cadre d'un appel à projet du Conseil général d'Indre-et-Loire sur la thématique de la réinsertion ;
- créer des activités en famille, le week-end, sous la forme de visites thématiques et participatives mettant en œuvre un mode de médiation moins érudit, plus convivial ;
- développer des activités spécifiques pour les enfants, mais accompagnés d'un parent ou d'un proche. Ces activités d'éveil sur un mode ludique favorisent ainsi un échange avec l'adulte accompagnant. Elles permettent d'attirer des parents qui ne viendraient pas spontanément, mais qui se mobilisent, considérant le musée comme un lieu favorable à l'éducation².

² Jonchery A., « Se rendre au musée en famille », *La Lettre de l'OCIM* 115, 2008, p. 4-14 (<https://ocim.revues.org/264>).

L'accueil du public handicapé



Cliché Musée des Beaux-Arts de Tours

La réflexion sur l'accueil des publics empêchés doit aujourd'hui être au cœur des activités et de la politique des publics du Musée des beaux-arts de Tours. Le principe d'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées avait déjà été édicté dès 1975, mais force est de constater que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est bien plus ambitieuse. L'aménagement des bâtiments, imposé par la loi, devra permettre à toute personne, quel que soit son handicap (physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif), d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

La mise en œuvre de cette loi pose un certain nombre de difficultés pour les bâtiments anciens, comme dans le cas du Musée des Beaux-Arts de Tours, installé dans l'ancien Palais des Archevêques de Tours et protégé au titre des Monuments Historiques. Le musée n'est à ce jour que partiellement accessible aux visiteurs handicapés. La découverte du musée n'est pas possible sans un accompagnement, tant pour le déplacement physique que pour la présentation des œuvres. L'amélioration des conditions de visite nécessite un travail étroit avec la Mission Culture et Handicap de la Ville de Tours et la mise en place de projets spécifiques avec les associations en charge des différents handicaps. A l'occasion de la *Rentrée Culturelle*, au mois de septembre, la ville organise une journée réunissant les acteurs culturels, les associations, les médiateurs sociaux et les enseignants, de manière à favoriser la communication et le développement de partenariats.



Cliché Musée des Beaux-Arts de Tours

Afin de répondre et d'aller au devant des attentes des publics, la médiation doit aujourd'hui être au cœur des activités et des programmes du Musée des Beaux-Arts de Tours. Cela représente un défi permanent au regard des contraintes liées au bâtiment et au manque de personnel formé à ces questions, car les publics empêchés sont souvent des publics fragiles, éloignés du fait social et donc culturel.